

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Mercredi 28 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, l'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A V I S.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculèrent moins leurs avantages que le desir de satisfaire le public en nous de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

I T A L I E.

De Livourne, le premier janvier.

Il est arrivé deux corvettes & deux cutters anglais venant de Corse. Ils n'ont apporté d'autre nouvelle, sinon que l'escadre de l'amiral Hotham a repris sa croisière aux îles d'Hieres, pour observer les mouvemens de l'escadre de Toulon qui est sur le point de faire voile.

Un vaisseau danois arrivé de Marseille, où il a vendu avantageusement sa cargaison de poisson salé, dépose qu'en peu de jours il étoit entré dans ce port plus de cent bâtimens chargés de grains & de vivres; que tout s'y étoit fort bien vendu & payé comptant, & que cette abondance de denrées en avoit fait aussitôt baisser le prix; ce qui avoit rétabli la tranquillité dans cette ville.

Beaucoup d'é migrants français ont quitté l'Italie pour se rendre les uns en Corse, les autres en France. Quelques-uns d'entre eux ont établi ici des fabriques de savon; & cette branche de commerce a déjà fait des exportations considérables au profit de notre place.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 13 janvier.

Suivant des lettres d'Amsterdam du 6, les Anglais,

malgré quelques avantages partiels remportés sur le Waal, ont été obligés de l'abandonner & de se retirer derrière le Leck. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur quartier-général est, depuis le 3, dans un village près d'Utrecht; mais d'un autre côté, le général autrichien d'Alvinzi s'est rapproché de l'armée anglaise, & a établi son quartier-général à Arnheim. Par ces positions, la province d'Utrecht se trouve à couvert d'une invasion; mais on craint pour Gercum & Rotterdam.

Le commandant de la forteresse de Rheinfels avoit été condamné à mort par jugement d'un conseil de guerre, tenu à Ziegenhain, en date du 19 décembre. Le landgrave de Hesse-Cassel a commué sa peine en une prison perpétuelle. Le second commandant, qui avoit été aussi condamné à mort par le conseil de guerre, a obtenu sa grâce & sera détenu quinze ans. D'autres officiers ont été condamnés à cinq ans & trois ans de prison, & à d'autres punitions.

De Wesel, le 10 janvier.

Dans un conseil de guerre tenu à Utrecht, il avoit été résolu d'attaquer les François, & de les repousser au-delà du Waal. Le 9 étoit le jour fixé pour cette expédition concertée entre les généraux autrichiens, anglais & hollandais. Mais les français les ont prévenus & ont attaqué dès le 8: ils ont gagné du terrain sur plusieurs points. On porte à plus de 30 mille hommes les troupes qu'ils ont maintenant entre le Waal & le Leck. Ils sont maîtres du fort de Thiel, & menacent Gercum. Le quartier-général du prince d'Orange qui étoit dans cette place, a été transféré à Dordrecht. On dit que le quartier-général des anglais ira d'Utrecht à Deventer, que les gros bagages des hanovriens prennent la route d'Osnabruck, & ceux des autrichiens celle de Munster. Des lettres particulières qui avoient annoncé la retraite des alliés derrière le Leck, portoient que cette position étoit très-précaire, à cause des glaces qui facilitoient à l'ennemi le passage du fleuve. Il paroît que c'est sur l'Issel que l'on se propose de concentrer les forces des alliés.

De Mayence, le 15 janvier.

Tout est fort tranquille devant cette place. On remarque que les français ont retiré une partie de leurs troupes, & que leurs avant-postes sont très foibles : ils n'ont plus que peu de monde à Mombach, où ils avoient le plus de troupes. Ils ont enlevé de ce village toutes les portes & fenêtres pour en faire des baraques. — Il est arrivé aujourd'hui 600 serassans ou manteaux rouges. Nous en avons maintenant 2600 ; on en attend encore 600.

(*Extrait des gazettes allemandes.*)

S U I S S E.

Extrait d'une lettre particulière de Basle.

Les peuples qu'on force de se passer des secours de leurs voisins, ceux auxquels on persuade par la violence ou autrement, que des secours mutuels & réciproques leurs sont inutiles, se trouvent également malheureux. Je viens de me convaincre de cette vérité en quittant Schaffouse, où un cordon de troupes autrichiennes qui garnit les frontières ne laisse rien passer ; de sorte que les relations mercantiles, entre la Suabe & la Suisse sont totalement interrompues. Les habitans des deux pays limitrophes en murmurent hautement, & on craint une disette dans ceux des cantons suisses qui ne sont pas pourvus de magasins.

En conséquence de ces craintes, le canton de Soleure a déjà défendu toute exportation de vivres dans celui de Basle, & les villes n'ont plus avec les campagnes ces correspondances de secours qui étoient si utiles aux unes & aux autres.

J'ai trouvé à Bade la légation française, composée du citoyen Barthélemy, & de quatre secrétaires, Bacher, Lequiant, Marandet & Théodore. Barthélemy est universellement estimé. On loue sa douceur ; son activité, ses connoissances.

L'extérieur de sa maison, située hors de la ville, est de la plus grande simplicité. Cette habitation ne diffère en rien de celle d'un cultivateur aisé ; l'intérieur en est modeste, patriarcal & d'une très-grande propreté. Barthélemy reçoit tout le monde avec affabilité, & donne souvent des dîners qui se distinguent par une très-grande frugalité.

Le premier secrétaire, le citoyen Bacher, est connu dans la Suisse pour un travailleur infatigable ; il est ordinairement à Basle.

Le second secrétaire, le citoyen Lequiant, a été en mission dans différens pays.

Le troisième secrétaire est le citoyen Marandet.

A N G L E T E R R E

De Londres, le 7 janvier.

On a remarqué avec plaisir, que le ton des débats dans les deux chambres, n'avoit ni la vivacité ni l'aigreur à laquelle on s'attendoit d'après les grands événements qui ont eu lieu depuis la clôture de la dernière session, d'après l'éloignement où les partis se trouvoient alors, & la difficulté des circonstances. On attribue à cette difficulté même la modération du parti de l'opposition. Une chose remarquable, c'est que M. Pitt qui, dans les luttes ordinaires entre ce premier ministre &

M. Fox, parloit après celui-ci, a pris la parole avant lui dans la séance du 30, de sorte que M. Fox fut celui qui répondit à son adversaire. Ni M. Shéridan, ni M. Grey, ni aucun des autres orphées du parti de l'opposition, n'a fait la proposition de l'amendement ; c'est M. Wilberforce, ancien ami de M. Pitt, connu par ses motions contre l'esclavage des negres, qui fit la proposition de l'amendement, tendant « à assurer sa majesté que ses fideles communes étoient prêtes à agir pour le maintien de la dignité de sa couronne & pour la sûreté de ses royaumes ; & que ses bons & fideles sujets, non-obstant les mauvais succès & les revers de la dernière campagne, étoient fermement convaincus qu'au moyen des opérations non interrompues de sa majesté, ainsi que du zèle manifesté dans toute l'étendue de ses royaumes, ils pourront se promettre sous la bénédiction de la divine providence, la sûreté complète de leurs fortunes, de leurs possessions & de leur vie ; mais qu'en même-tans ils demandent permission de représenter à sa majesté une négociation de paix comme le moyen le plus avantageux & le plus convenable, pour tâcher de rendre les bénédictions de la paix aux sujets de sa majesté à des conditions justes & raisonnables ; & que si tous les efforts qui tendoient à cette fin, étoient frustrés par la violence ou l'ambition de l'ennemi, ils étoient persuadés que la guerre seroit continuée avec vigueur par un peuple loyal, affectionné & uni ».

Entr'autres passages du discours de M. Wilberforce, qui précédoit la motion de l'amendement, étoit celui-ci : « Je m'attache, dit-il, dans cette occasion, à faire route entre les deux extrémités : je desire ne pas élever nos espérances au-delà de leurs justes bornes, ni nous jeter au contraire dans le désespoir. Si je ne puis pas féliciter la chambre sur les succès de la dernière campagne, il est néanmoins des circonstances qui, à quelques égards, balancent ces malheurs. Il y a eu un grand changement dans le gouvernement de la France ; nous avons lieu d'espérer que les sentimens, l'esprit même du jacobinisme qui s'étoient glissés dans toutes les veines, toutes les artères, les conduits même les plus intimes de la nation françoise sont presque éteints ; que bientôt même ils le seront tout-à-fait & resteront anéantis. A ce système il en a succédé un autre, comparativement plus doux & modéré. Nous pouvons dire ainsi que notre plus grand ennemi n'existe plus ; & ce seul événement suffit, à mon avis, pour exiger que cette chambre change aussi de sentimens, & ne regarde plus la continuation de la guerre comme aussi indispensable qu'avant cette époque.

Le danger qu'on trouvoit à faire la paix avec les François, crainte que leurs principes ne causassent les mêmes maux parmi nous, ce danger n'est plus si menaçant. Le peuple anglois a vu les énormités auxquelles ces principes ont conduit en France ; il ne peut vouloir les faire naître dans son sein : d'ailleurs, l'on s'est mis en garde contre les projets de quelques mal-intentionnés ; leur influence n'est plus à appréhender ; & si, dans la situation présente, nous sommes en état de faire une guerre offensive, nous le sommes bien plus à nous tenir simplement sur la défensive, à offrir la paix, d'une main, à notre ennemi, & à le repousser de l'autre, si, en la refusant, il nous attaque.

Mais sommes-nous en état de faire une guerre offensive avec succès ? Le discours du roi lui-même nous annonce les revers que nous avons essayés, lorsque nous combat-

tions de concert avec une ligue puissante : que sera-ce , à présent que cette ligue est rompue ? Les états-généraux , pressés par la nécessité d'un danger actuel , négocient en ce moment leur paix séparée ; l'Empire germanique manifeste la disposition la plus forte & la plus générale pour suivre leur exemple ; un autre de nos alliés (le roi de Prusse) a en quelque façon abandonné la cause générale .

(Extrait du Times).

(La suite dans un prochain numéro).

B E L G I Q U E .

De Bruxelles , le 3 pluviôse , (22 janvier , v. st.)

Tandis que diverses colonnes de l'armée du Nord soumettent entièrement la Gueldre & la province d'Utrecht , & que de toutes parts elles s'avancent pour pénétrer dans l'intérieur de la Hollande , d'un autre côté Breda est resserré de très-près , & plusieurs corps de troupes viennent de se porter sur Berg-op-Zoom & Gertruidenberg , dans la vue , selon toutes les apparences , de faire une utile diversion , en empêchant l'ennemi de retirer des forces de cette partie de son territoire pour les porter dans la Hollande , où le gros de l'armée du général Pichegru a déjà mis le pied .

Suivant des lettres de Nimegue , les républicains , à la suite de plusieurs combats sanglans , se sont déjà emparés d'une partie du Weck , canal qui conduit d'Amsterdam à Utrecht . Les mêmes lettres ajoutent que toute la cour stathoudérienne est partie de la Haye , où elle ne se croit plus en sûreté . Cette nouvelle a été apportée par des transfuges , qui ne cessent d'arriver en grand nombre à l'armée française .

Tous les travaux pour la réduction de Luxembourg sont achevés , les retranchemens garnis de batteries & de troupes , & cette forteresse est tellement resserrée , qu'elle ne tardera probablement pas encore long-tems à se rendre . La garnison renouvelle encore souvent ses sorties : le premier de ce mois , elle en fit une très-vive ; mais elle fut repoussée , comme de coutume , avec une perte assez considérable .

Aujourd'hui est arrivé en cette ville un corps de cavalerie destiné à y prendre des quartiers d'hiver . Différens corps de troupes ont passé successivement par ici , se rendant à Valenciennes , d'où l'on assure qu'ils doivent être envoyés sur les côtes de Normandie . Cela indique le projet d'aller rendre une visite amicale à M. Pitt , le printemps prochain .

Hier , un grand nombre de citoyens de cette ville , se sont rassemblés au temple de la Raison , d'après l'invitation du magistrat , pour y célébrer l'anniversaire de la mort de Louis Capet . Le soir il y a eu à cette occasion , un spectacle gratis , suivi d'un bal également gratis .

F R A N C E .

De Paris , le 9 pluviôse .

C'est le 7 , dans l'après-midi , que le dégel commença à Paris , & il a continué depuis sans interruption . Une pluie est survenue , & on croit que cette grande somme d'eaux ne contribuera pas peu à faire partir bientôt les glaces qui couvrent la rivière ; de sorte que l'espérance de

voir la navigation rétablie , ajoutée à la satisfaction du peuple .

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen R O V E R R .

Suite de la séance du 7 pluviôse .

Bentabolle & André Dumont se sont opposés , comme nous l'avons dit , à ce que le discours de Clauzel fut imprimé . Duhem , au contraire , & quelques autres membres appuyoient vivement cette impression .

Eh ! qu'est-il besoin , disoit André Dumont , pour qu'on regarde des égorgeurs comme des gens exécrables , qu'ils aient été d'accord , ou non , avec Pitt . — Vifs applaudissemens .

Il pensoit d'ailleurs avec Bentabolle , qu'il ne falloit pas imprimer , au nom des deux comités , un discours dont ils n'avoient fait qu'arrêter les bases , & qui ne leur avoit pas été lu .

Ha ! ha ! s'est-on écrié dans le haut de la salle .

Vous voudriez bien qu'on vous ménageât ce petit point de ralliement , s'écrie André Dumont . — Nouveaux applaudissemens .

Le terme d'honnêtes gens , employé par Bentabolle dans son discours , donne lieu à de nouveaux murmures dans la même partie de la salle .

Je ne conçois pas que ce mot puisse faire murmurer ici , dit Bentabolle .

C'est que c'étoit le mot de la Fayette , répond Duhem .

Mais , réplique Bentabolle , il employoit aussi celui de liberté : voudriez-vous qu'on ne s'en servit plus ? Les fripons seuls peuvent s'élever contre ce terme d'honnêtes gens , parce qu'ils savent bien que jamais ils ne seront rangés dans cette classe . — Applaudissemens .

Charlier parle pour l'impression : il dit aussi qu'il a la conviction intime d'une correspondance établie de Marseille à Lyon & de Lyon à Paris . A la vérité il ne pourroit pas en fournir les preuves , mais elles viendront . Au reste , on a beau faire , ajoute Charlier , le règne des massacreurs & des patriotes à doigts crochus est fini . — Vifs applaudissemens .

Clauzel dit qu'il a lu son discours à quelques membres des comités , & l'impression en est ordonnée .

La convention nationale , sur le rapport du comité des secours publics , accorde à la veuve de Laborde , ex-fermier-général , qui a été frappé par le glaive de la loi , une somme de 4,000 livres , à titre de secours & d'avances , imputables sur les sommes qu'elle a à répéter sur les biens de son mari , lesquelles se montent pour sa part à près de 400,000 liv .

Pottier , au nom du comité de législation , fait décréter ce qui suit :

1°. Ceux des juges & des jurés nommés par le décret du 13 nivôse & jours suivans , pour composer le tribunal révolutionnaire , & qui sont actuellement à Paris , se réuniront sur-le-champ au tribunal révolutionnaire , où ils seront installés par la commission des administrations civiles , police & tribunaux .

2°. Les juges présens , en attendant l'arrivée des autres , se formeront provisoirement en une section & exerceront leurs fonctions .

Séance du 8 pluviôse.

Montmayou appelle l'attention de l'assemblée sur le décret par lequel il a été ordonné que les religieuses qui n'auroient pas prêté le serment civique seroient détenues comme suspectes. Qu'en est-il arrivé, dit Popinaut, on les a mises en grand nombre dans une même maison, & elles y ont établi la règle de leurs couvens : elles y ont une économe, une abbesse, & menent en tout point leur ancienne vie monastique ; ce qui ne fait que les attacher davantage à leurs préjugés.

Montmayou s'afflige aussi de la stérilité à laquelle ces détentions condamnent un grand nombre de femmes, encore jeunes, qui pourroient devenir de bonnes meres de familles. Il demande que ces ci-devant religieuses soient renvoyées dans leurs familles. — Adopté.

Les élèves de l'école normale viennent féliciter la convention sur ses travaux, & la remercie du décret qui ordonne que leurs leçons leur seront désormais données dans la salle des Jacobins. C'est pour la première fois que cet édifice, où l'hypocrisie politique a succédé à l'hypocrisie religieuse, aura été utile aux hommes : c'est pour la première fois que ses voûtes auront retenti des accens de la liberté.

C'est aux cris de vivent la liberté, la convention, la république ; la convention qui l'a fondée, & les braves défenseurs qui la défendent, que se fera, disent ces élèves, leur installation, qui sera en même tems la purification de cette salle. — Cette adresse est vivement applaudie.

L'assemblée discute & adopte, avec un grand nombre d'amendemens, le projet de décret relatif à l'agence de l'envoi des loix. Cet établissement est conservé.

Hier, Marec, au nom du comité de salut public, avoit proposé à l'assemblée d'envoyer comme représentans en Hollande les citoyens Cochon & Johannot. On observe que Johannot étoit de la commission des vingt-un. Marec a proposé aujourd'hui à sa place le citoyen Ramel. Le choix a été ratifié, mais la rédaction a excité quelques réclamations.

Duhem a demandé qu'on ne dit pas que Ramel & Cochon seroient représentans en Hollande, mais près des armées de Sambre & Meuse.

Cela sent l'ambassade, dit Lesage-Senault.

La paix ne doit se faire que par la convention, dit Gaston.

La proposition de Duhem a d'abord excité quelques murmures : on sait bien, a dit un membre, que des représentans ne sont pas des ambassadeurs.

Bentabolle appuyoit la proposition ; d'autre part, on demandoit l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté ; mais l'épreuve paroît douteuse. Duhem crie contre le président. Ma proposition est appuyée, dit-il, elle est importante ; les noms font plus qu'on ne croit. Dumouriez a commencé sa trahison, en s'intitulant général de la Belgique. Président, je demande que tu mettes franchement & loyalement ma proposition aux voix.

Richard dit que le comité avoit seulement eu en vue de bien distinguer les fonctions des représentans qui iroient en Hollande, où la république a de grands intérêts à démêler ; mais puisque la rédaction cause quelque ombage, il ne voit aucune difficulté à la changer.

J'appuie aussi la proposition de Duhem, dit André Dumont, non pour servir aucun parti...

Ces mots excitent un vif soulèvement dans le haut de la salle.

A l'Abbaye, à l'Abbaye, crie-t-on ! il n'y a point de parti ici. — Il n'y a que le parti du peuple.

Dumont. — Je vais m'expliquer. (Bruit). Il monte à la tribune.

Duhem. — Je demande à répondre : je ne connois de parti que ma conscience & le peuple. Cela finira, messieurs les gouvernaans. (Murmures & applaudissemens).

Dumont. — J'ai entendu dire que je parlerois toujours pour le peuple, jamais pour aucun parti. (On applaudit).

Dumont propose de mettre dans le décret : *Représentans des armées qui sont en Zélande*. Cette rédaction est adoptée.

Marec, au nom du comité de salut public, avoit fait nommer hier, pour se rendre près de l'armée d'Italie, les représentans Poultier & Mathieu : comme il n'y a pas un mois que ce dernier est sorti du comité de sûreté générale, Marec propose à sa place Bessroi. — Adopté.

Le comité de législation soumet à l'assemblée un projet de décret relatif aux veuves & enfans des condamnés ou déportés. On en demande l'impression & l'ajournement de la discussion à trois jours.

Bourdon, de l'Oise, après avoir rappelé sa proposition renvoyée à l'examen des comités, relativement aux veuves & enfans des condamnés, déclare qu'il ne faut pas ajourner indéfiniment le bien,

Sur sa motion, la convention nationale décrète que les effets, linges & hardes à l'usage des femmes & enfans des condamnés, leur seront remis sans délai & sans caution ; charge de l'exécution du présent décret la commission des revenus nationaux pour le département de Paris, & pour les autres départemens, les administrations de districts.

Le reste du projet est ajourné.

Bailleul réclame aussi des secours provisoires pour les créanciers des émigrés, qui n'ont pour vivre que ce qui leur est dû par ces émigrés.

Bourdon annonce que le projet général à cet égard pourra être présenté dans une demi-décade.

Millaut expose qu'il y a des fils de condamnés qui versent leur sang aux frontières ; il croit qu'ils devoient recevoir une pension sur le bien de leurs peres.

Après une courte discussion l'assemblée renvoie toutes ces différentes propositions aux comités.

On lit une lettre des représentans du peuple à Brest, qui rendent compte de l'action généreuse de quelques prisonniers français faits par les anglais, qui, après avoir brisé leurs fers, se sont emparés d'un vaisseau richement chargé, qu'ils ont amené dans ce port avec plusieurs hommes de l'équipage.